



Evaluation complète des bilans bancaires

Comprehensive assessment

Point presse du 21 octobre 2014

1 – Le contenu de l'exercice

1.1. – Les objectifs de l'évaluation complète des bilans

- Le règlement confiant à la BCE la supervision des banques prévoit une évaluation complète des bilans des banques les plus significatives avant le 4 novembre 2014
- L'évaluation a débuté en novembre 2013 et aura duré douze mois.
- L'exercice a trois objectifs principaux :
 - l' **assainissement**, grâce à l'identification et à la mise en œuvre, le cas échéant, des mesures correctrices nécessaires ;
 - la **transparence**, à travers une amélioration de la qualité des informations disponibles sur la situation des banques ;
 - le **renforcement de la confiance**, en assurant toutes les parties prenantes que l'ensemble des banques de la zone euro sont examinées avec la même rigueur.

1 – Le contenu de l'exercice

1.2. – Un exercice de nature prudentielle

- Un exercice de **nature prudentielle** avec des impacts sur le ratio de fonds propres (CET1), même si la vérification de la bonne application des règles comptables a fait partie de l'exercice.
- L'application de **définitions harmonisées** (prêts non performants, critères d'impayés, modes de provisionnement, évaluation des collatéraux,...) avec des seuils fixés dans une **méthodologie unique**.
- Un **contrôle centralisé par la BCE** du respect de la méthodologie.

1 – Le contenu de l'exercice

1.3. – Une évaluation de la qualité des actifs, préalable à un stress test

1

Examen de la qualité des actifs
(Asset Quality Review - AQR)

- Évaluation de la qualité des données, des valorisations des actifs, des classifications des expositions non performantes, de la valorisation des garanties et des provisions.
- Couverture des expositions aux risques de crédit et de marché suivant une approche ciblée fondée sur les risques.

2

Test de résistance
(Stress test)

- Vision, sur la durée, de la capacité des banques à absorber les chocs en situation de crise.
- Test mené en collaboration avec l'Autorité bancaire européenne.

La nature et le périmètre de l'exercice AQR ont été définis selon une méthodologie essentiellement conçue au niveau central par le cabinet Oliver Wyman, conseil de la BCE.

La méthodologie du stress test a été définie par l'Autorité bancaire européenne.

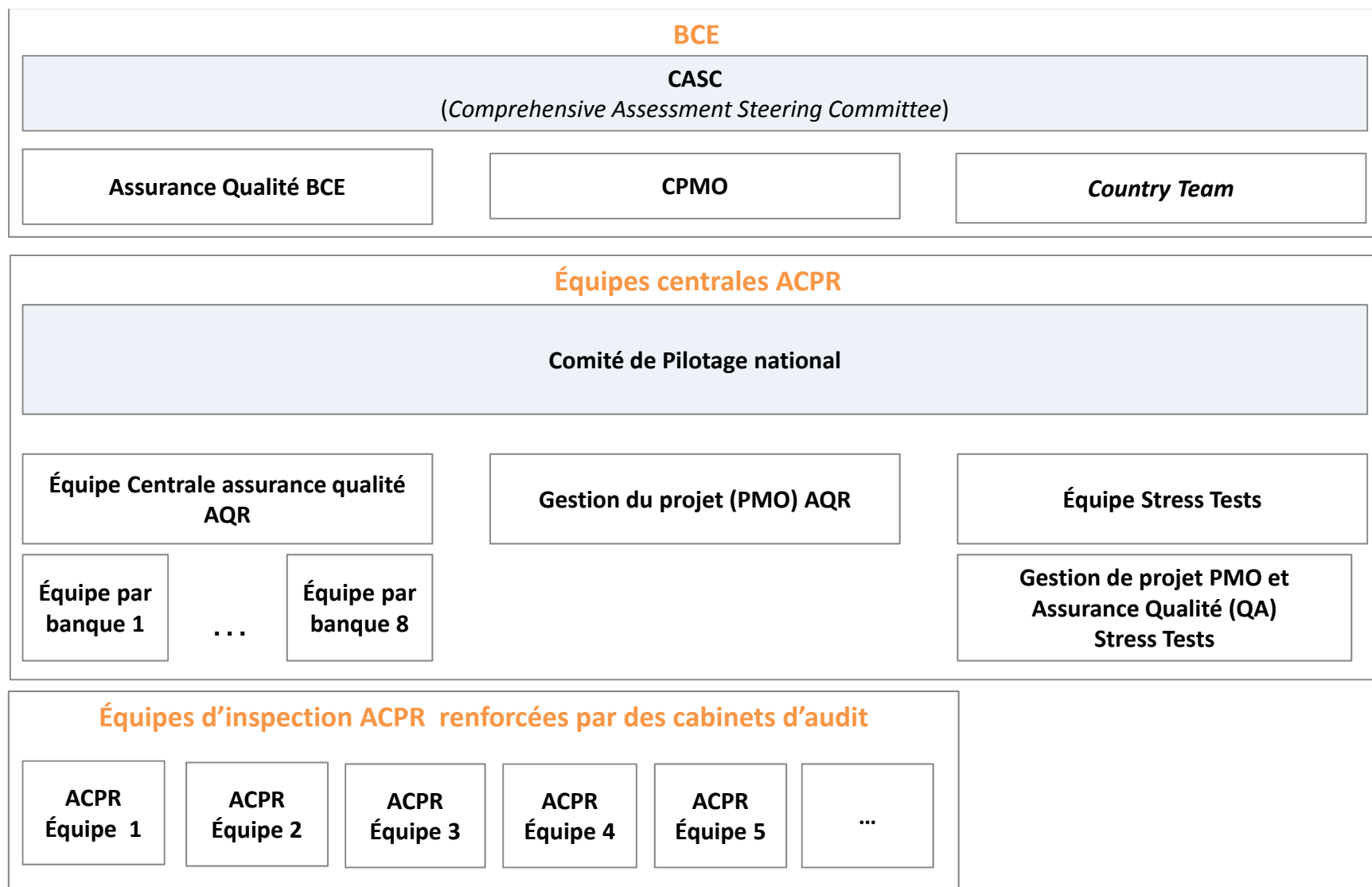
2 – L'organisation de l'ACPR pour sa réalisation

2.1. – Une évaluation qui concerne 13 groupes bancaires français représentant plus de 95 % des actifs du système bancaire français

| France | |
|---|---|
| Banque Centrale de Compensation (LCH Clearnet S.A.) | ← Uniquement la revue des règles comptables et le stress test |
| Banque PSA Finance | |
| BNP Paribas | |
| C.R.H. - Caisse de Refinancement de l'Habitat | ← Uniquement la revue des règles comptables et le stress test |
| Groupe BPCE | |
| Groupe Crédit Agricole | |
| Groupe Crédit Mutuel | |
| HSBC France | |
| La Banque Postale | |
| BPI France (Banque Publique d'Investissement) | |
| RCI Banque | |
| Société de Financement Local | |
| Société Générale | |

2 – L'organisation de l'ACPR pour sa réalisation

2.2 – La gouvernance mise en place par l'ACPR



2 – L'organisation de l'ACPR pour sa réalisation

2.3. – Les moyens mis en œuvre par l'ACPR

Environ 51 500 jours/homme consacrés à l'exercice jusqu'à 800 personnes mobilisées à certaines périodes

41 000 jours/homme **sur place** pour l'AQR

- Tous les effectifs de contrôle sur place de l'ACPR (14 000 jours/homme)
- Recours à des cabinets d'audit (27 000 jours/homme)

10 500 jours/homme pour le **contrôle qualité**

Pour l'AQR

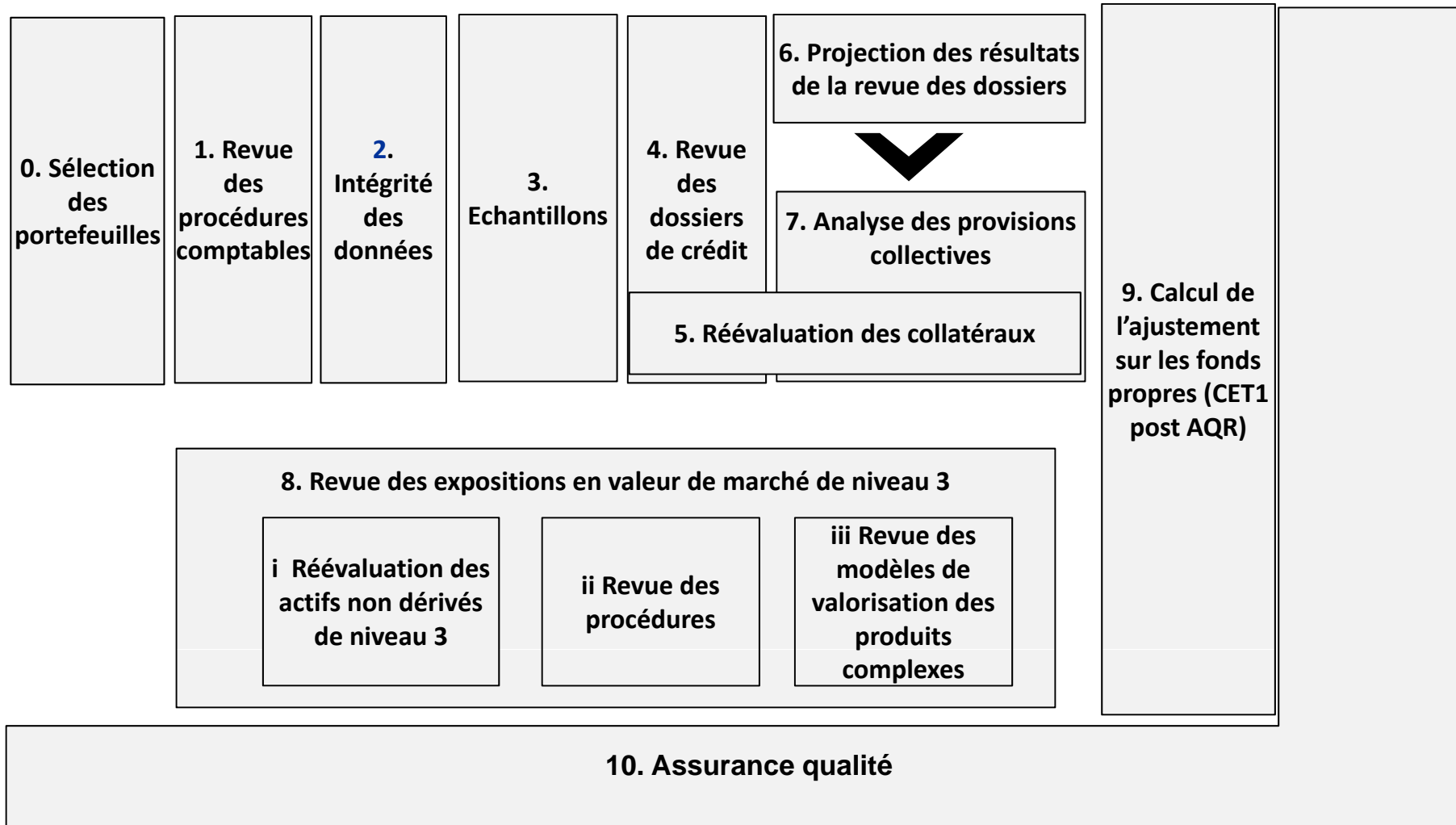
- Une partie des effectifs du contrôle permanent (7 000 jours/homme)
- Recours à des cabinets d'audit (1000 jours/homme)
- Recours à un consultant (1200 jours/homme)

Pour le test de résistance

- Les équipes d'études (1000 jours/homme)
- Recours à un consultant (300 jours/homme)

3 – La revue de la qualité des actifs

Les phases de l'exercice (1/5)



3 – La revue de la qualité des actifs (AQR)

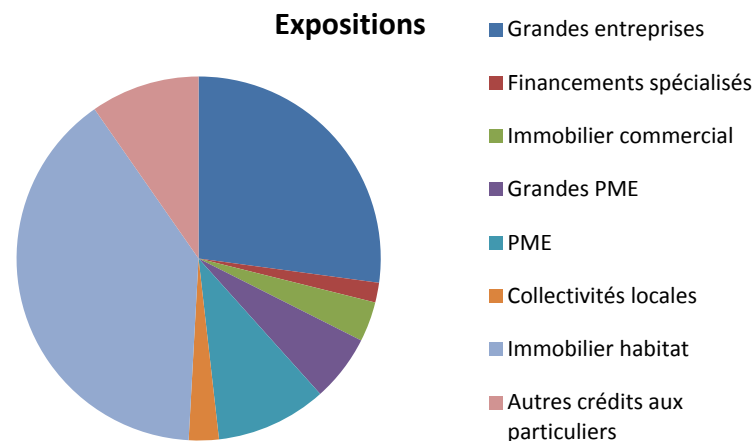
Les phases de l'exercice (2/5)

0. Sélection des portefeuilles

- Sélection des portefeuilles **significatifs** (> 1% des risques) et **les plus risqués**.
- Couverture d'au moins 50 % des risques pondérés de crédit et la moitié des portefeuilles significatifs.
- **120 portefeuilles** ont été sélectionnés couvrant des expositions diversifiées.

1. Revue des procédures comptables

- Application des règles de classement des instruments financiers en valeur de marché dans les différents niveaux (1, 2 et 3).
- Classement des instruments financiers dans les différents portefeuilles (disponible à la vente, détention jusqu'à l'échéance).
- Classement des créances en prêts non performants et restructurés (*forbearance*).
- Mode de calcul des CVA (ajustement de valeur sur les dérivés) et détermination d'un **ajustement prudentiel**.



3 – La revue de la qualité des actifs (AQR)

Les phases de l'exercice (3/5)

2. Intégrité des données

- Pour tous les portefeuilles sélectionnés, les banques ont fourni des fichiers ligne à ligne comportant toutes les caractéristiques des opérations.
- Vérification de la qualité des données (rapprochement avec les données sources – comptabilité, données risques, données de gestion).

3. Echantillons

- Au sein des portefeuilles sélectionnés (hors crédits aux particuliers – soit 76 portefeuilles), définition d'un échantillon de dossiers représentatifs des différents niveaux de risque du portefeuille.
- **15 500 dossiers sélectionnés** dont 13 500 revus par l'ACPR et 2 000 concernant des portefeuilles dans d'autres pays de la zone euro et revus par les autorités concernées (Belgique, Italie et Allemagne).

4. Revue des dossiers de crédit

- Pour chaque dossier retenu, analyse de la situation du débiteur sur la base de critères d'analyse fixés par la méthodologie (classement en prêts non performants sur la base de critères plus stricts que les règles comptables : ratios de dette, évolution du résultat brut d'exploitation, restructuration de prêts,...).
- Reclassification des créances en prêts non performants et détermination d'un **ajustement prudentiel** du niveau de provisions.

5. Réévaluation des collatéraux

- Réévaluation des collatéraux non valorisés par un expert indépendant depuis plus d'une année.
- **5 000 collatéraux** ont été réévalués.

3 – La revue de la qualité des actifs (AQR)

Les phases de l'exercice (4/5)

6. Projection des résultats de la revue des dossiers

- Les résultats sur l'échantillon (reclassification des créances en prêts non performants, ajustement prudentiel des provisions) ont été extrapolés à tout le portefeuille correspondant pour déterminer un **ajustement prudentiel** qui s'ajoute à celui déterminé lors de la revue des dossiers.

7. Analyse des provisions collectives

- Pour les 120 portefeuilles sélectionnés, vérification des niveaux de provisionnement collectif en comparant les résultats des modèles des banques avec un modèle construit sur des paramètres standard (*challenger model*).
- Les différences non expliquées donnent lieu à un **ajustement prudentiel**.

8 i Réévaluation des actifs non dérivés de niveau 3

- Sélection des portefeuilles d'instruments financiers en valeur de marché les plus risqués et classés en niveau 3.
- Revalorisation des expositions pour déterminer un **ajustement prudentiel**.

8 ii Revue des procédures

- Revue des procédures comptables pour les portefeuilles de transaction.

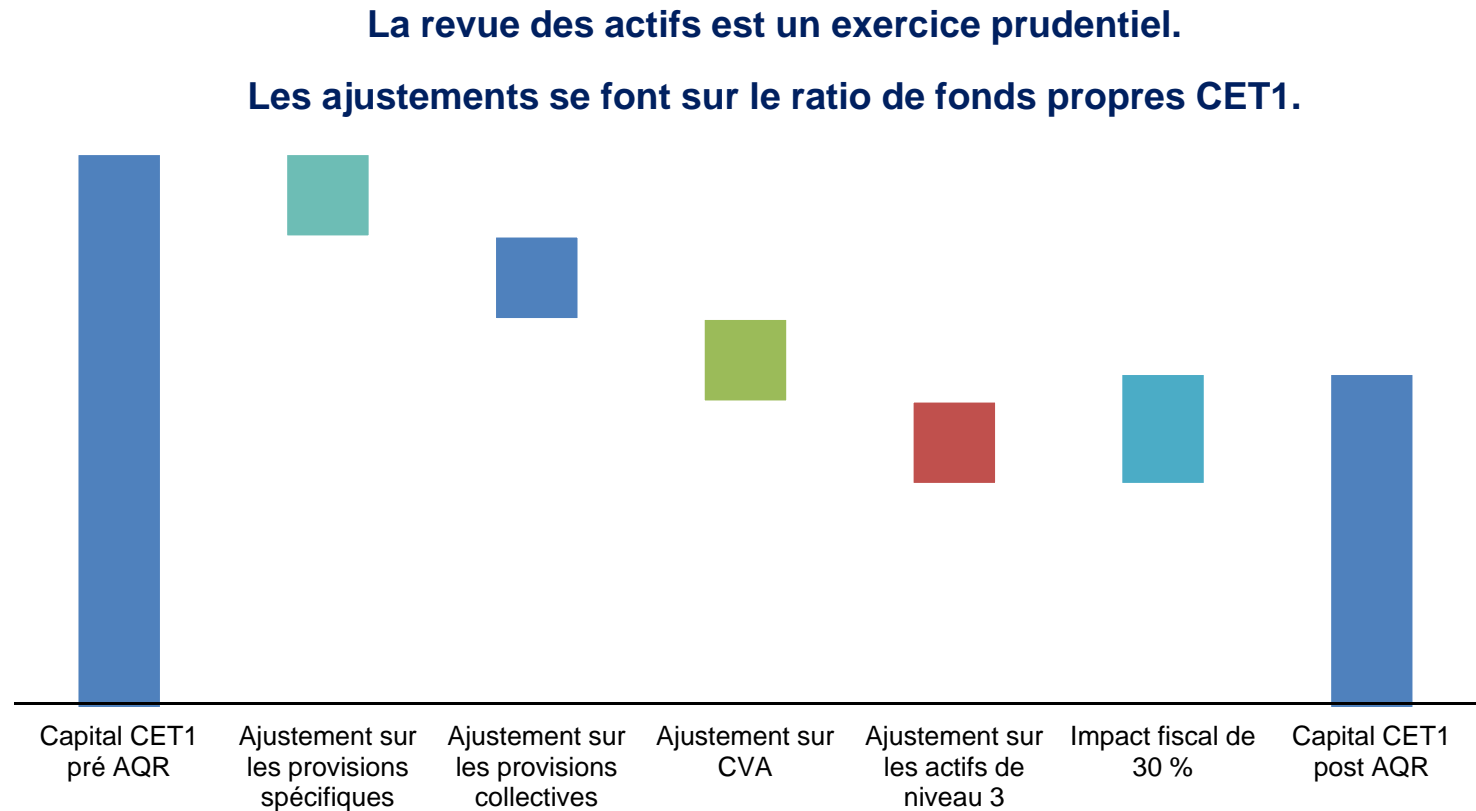
8 iii Revue des modèles de valorisation des produits complexes

- Sélection des modèles les plus complexes pour une vérification des paramètres.
- 41 modèles** ont été analysés pour déterminer un **ajustement prudentiel**.

3 – La revue de la qualité des actifs (AQR)

Les phases de l'exercice (5/5)

9. Calcul de l'ajustement sur les fonds propres (CET1 post AQR)



4 – Le test de résistance

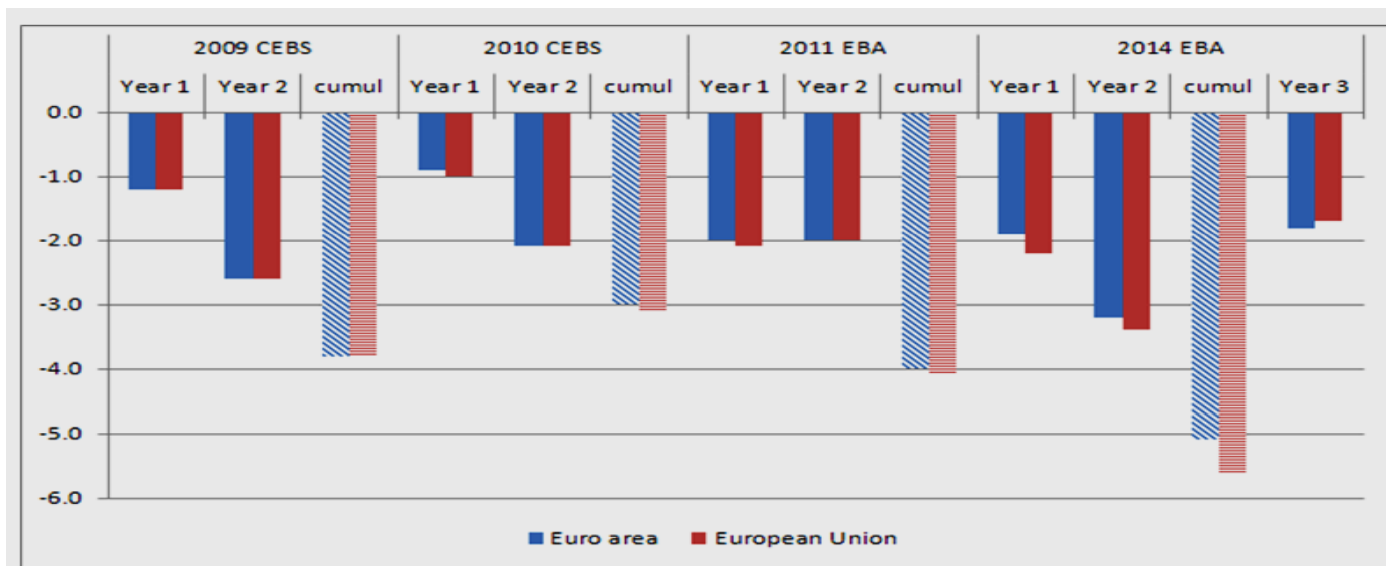
4.1. – Un exercice qui couvre un large éventail de risques

- ❑ L'exercice comporte 2 scénarios – central et stressé – couvrant la période 2014-2016 sur la base du bilan statique au 31 décembre 2013.
- ❑ Le scénario central correspond aux prévisions réalisées par la Commission Européenne pour la période 2014-2015, prévisions étendues par la BCE à l'année 2016.
- ❑ Le scénario stressé (adverse), calibré par la BCE (dans le cadre d'un groupe de travail de l'ESRB), entend refléter les risques les plus susceptibles d'affecter la stabilité du secteur financier européen.
- ❑ La méthodologie s'articule autour des principaux risques suivants :
 - Risque de crédit
 - Risque de marché
 - Risque lié aux produits de titrisation
 - Risque lié à l'augmentation du coût de financement et à l'évolution des taux d'intérêt
 - Risque souverain
- ❑ Un ratio cible de 8 % de CET1 en scénario central et de 5,5 % en scénario adverse.
- ❑ La ratio CET1 tient compte de la période transitoire (*phase in* des déductions).

4 – Le test de résistance

4.2. – Un scénario stressé très sévère

Comparaison entre stress-tests EBA 2011 et EBA-BCE 2014
(écart de PIB par rapport au compte central)



Le scénario pour la France

| | Croissance du PIB réel (en %) | | Chômage (%) | | Taux long terme (%) | | Croissance prix immobilier (%) | | Inflation | |
|-------|-------------------------------|---------|-------------|---------|---------------------|---------|--------------------------------|---------|-----------|---------|
| | Central | Stressé | Central | Stressé | Central | Stressé | Central | Stressé | Central | Stressé |
| 2014e | 1,0% | -0,4% | 11,0% | 11,1% | 2,4% | 3,8% | -1,6% | -12,8% | 1,2% | 1,1% |
| 2015e | 1,7% | -1,1% | 11,0% | 11,6% | 2,7% | 3,7% | -1,0% | -12,4% | 1,2% | 0,7% |
| 2016e | 2,3% | 0,4% | 10,9% | 12,2% | 2,8% | 3,8% | 0,5% | -5,9% | 1,3% | -0,3% |

4 – Le test de résistance

4.3. – Un contrôle très strict des résultats des banques

- ❑ Une méthodologie précise publiée par l'EBA, que les banques ont dû appliquer
 - **Obligation pour les banques de documenter** de façon détaillée leur mise en œuvre de la méthodologie (dossier remis aux autorités nationales et à la BCE)
- ❑ Un contrôle qualité renforcé par rapport aux exercices précédents :
 - Maintien de la structure de pilotage centrale mise en place par la BCE pour l'AQR et renforcement avec des équipes dédiées au suivi des stress-tests
 - Une première phase de contrôle intensive par les superviseurs nationaux, qui ont dû rendre compte de leurs travaux à la BCE (juillet)
 - Un contrôle très exigeant de la BCE :
 - ✓ combinant des analyses qualitatives et des contrôles automatiques (contrôles de cohérence, analyses transversales et comparaison des résultats calculés par les banques avec des « benchmarks » calculés par la BCE)
 - ✓ visant à prévenir la sous-estimation de la mesure des risques par les banques (« comply or explain ») et qui se sont traduits par des demandes de correction

5 - La communication des résultats

5.1. – Un exemple de tableau individuel des résultats

| 2014 COMPREHENSIVE ASSESSMENT OUTCOME | | | |
|--|---|---------------------------|------------|
| NAME OF THE ENTITY | | BANK CODE | BANK NAME |
| | | | ECB PUBLIC |
| 1 Main Results and Overview | | | |
| A MAIN INFORMATION ON THE BANK BEFORE THE COMPREHENSIVE ASSESSMENT (end 2013) | | | |
| | | | END 2013 |
| A1 | Total Assets (based on prudential scope of consolidation) | | Mill. EUR |
| A2 | Net (+) Profit/ (-) Loss of 2013 (based on prudential scope of consolidation) | | Mill. EUR |
| A3 | Common Equity Tier 1 Capital according to CRDM/CRR definition, transitional arrangements as of 1.1.2014 | | Mill. EUR |
| A4 | Total risk exposure according to CRDM/CRR definition, transitional arrangements as of 1.1.2014 | | Mill. EUR |
| A5 | Total exposure measure according to Article 429 CRR "Leverage exposure" | | Mill. EUR |
| A6 | CET1 ratio according to CRDM/CRR definition, transitional arrangements as of 1.1.2014 A6=A3/A4 | | % |
| A7 | Tier 1 Ratio (where available) according to CRD3 definition, as of 31.12.2013 as reported by the bank | | % |
| A8 | Core Tier 1 Ratio (where available) according to EBA definition | | % |
| A9 | Leverage ratio A9 = A3/A5 | | % |
| A10 | Non-performing exposures ratio | | % |
| A11 | Coverage ratio for non-performing exposure | | % |
| A12 | Level 3 instruments on total assets | | % |
| B MAIN RESULTS OF THE COMPREHENSIVE ASSESSMENT (CA) | | | |
| B1 | CET1 Ratio at year end 2013 including retained earnings / losses of 2013 B1=A6 | % | 10,00% |
| B2 | Aggregated adjustments due to the outcome of the AQR | Basis Points Change | 100 |
| B3 | AQR adjusted CET1 Ratio B3 = B1 + B2 | % | 9,00% |
| B4 | Aggregate adjustments due to the outcome of the baseline scenario of the joint EBA ECB Stress Test to lowest capital level vs threshold over the period of 3 years | Basis Points Change | 70 |
| B5 | Adjusted CET1 Ratio after Baseline Scenario B5= B3 + B4 | % | 9,30% |
| B6 | Aggregate adjustments due to the outcome of the adverse scenario of the joint EBA ECB Stress Test to lowest capital level vs threshold over the period of 3 years | Basis Points Change | 400 |
| B7 | Adjusted CET1 Ratio after Adverse Scenario B7 = B3 + B6 | % | 5,00% |
| Capital Shortfall | | | |
| B8 | to threshold of 8% for AQR adjusted CET1 Ratio | Basis Points ¹ | Mill. EUR |
| B9 | to threshold of 8% in Baseline Scenario | | |
| B10 | to threshold of 5.5% in Adverse Scenario | | |
| B11 | Aggregated Capital Shortfall of the Comprehensive Assessment B11 = max(B8, B9, B10) | | |

CET1 fin 2013

Impact AQR

Impact stress adverse

CET1 après AQR et Stress test

En pratique 2016

5 - La communication des résultats

5.2. – Le calendrier de communication le dimanche 26 octobre 2014

| | |
|---------|---|
| 12 h | Site internet de la Banque centrale européenne : communiqué de presse, rapport global et résultats par banque Site internet de l’Autorité bancaire européenne : communiqué de presse, rapport global et résultats par banque |
| 12 h 30 | Banque centrale européenne : conférence de presse de D. Nouy et V. Constâncio |

5 - La communication des résultats

5.3. – Les suites de cet exercice

- En cas d'insuffisance de fonds propres, les banques ont 2 semaines pour présenter leur plan de recapitalisation et un délai pour leur mise en œuvre :
 - de 6 mois si l'insuffisance résulte de l'AQR ou du test de résistance en scénario central
 - de 9 mois si l'insuffisance résulte du test de résistance en scénario adverse
- La crédibilité et la faisabilité des plans seront évaluées par la BCE